



MAIRIE DE LUNEL

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

FICHE DE POSTE

Nom de l'agent :

Intitulé du poste : Agent de surveillance de la Voie Publique (ASVP) et Opérateur de vidéo-protection

Direction / Service : Direction Police Municipale

Lieu d'affectation : Poste de police municipale sis 176 avenue Victor Hugo – 34400 LUNEL

Téléphone : 04/67/87/84/00

Service de rattachement : Police Municipale

Responsable hiérarchique : CDS s/c du Directeur de Police Municipale.

Catégorie : C

Statut-Grade : Adjoint technique.

Temps de travail : 36h00 hebdomadaire (générant 25 CA + 6ARTT).

Répartition hebdomadaire :

Horaires variables selon les événements ou manifestations locales. Un roulement est instauré entre les ASVP afin d'assurer les différentes missions de voie publique et d'opérateur de vidéo-protection.

* Poste d'ASVP :

- (**Service école**) du lundi au vendredi de 08h00-12h15 / 15h00-18h15 (sauf le mercredi de 09h00-12h00 / 14h00-18h00).

- (**Service stationnement payant**) du lundi au vendredi de 09h00-12h00 / 14h00-18h15 (sauf le mercredi de 09h00-12h00 / 14h00-18h00).

- (**Permanence du samedi**), un ou deux agent(s) en service de 09h00-12h00 / 14h00-18h00 (avec repos compensatoire hebdomadaire le lundi ou mercredi de la semaine suivante).

* Poste d'opérateur de vidéo protection :

- (**Service vidéoprotection**) du lundi au vendredi de 06h45-14h00 **ou** de 14h00-21h15 ou journée de 9h-12h15 14h-18h.

Définition du poste :

Placé sous l'autorité du responsable du service ASVP/ CSU, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P) remplit une mission de surveillance et d'alerte sur la voie publique. Il fait respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement.

Il constate les infractions au Code de la Santé Publique (propreté des voies publiques).

Il participe à des missions de prévention auprès du public, aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.

Il renseigne les usagers de la voie publique.

Il assure des missions d'opérateur de vidéo protection et de gestion à l'accès du centre ville piétonnier.

Conditions d'exercice:

- Travail en équipe, en binôme et parfois seul, par tous temps sur la voie publique.
- Travail en extérieur en pédestre, VTT, ou véhicule léger, et en intérieur (opérateur de vidéo-protection).
- Rythme de travail et contraintes variables en fonction des événements et des manifestations.

- Très grande disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations, risques forts de tensions (physiques et émotionnelles).
- Bonne condition physique.
- Respect de la déontologie et sens du service public.
- Port de l'uniforme et des équipements de protection individuel (EPI).
- Condition d'agrément et assermentation liés aux prérogatives exercées.
- Conduite de véhicule de service (collecte horodateur).
- Communication radio.
- Travail soumis au strict respect du secret professionnel et des procédures

Autonomie et responsabilité:

- Missions définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique.
- Capacité d'initiative et de rédaction dans la gestion des interventions.
- Garant de l'image du service public.

Missions :

L'ASVP a pour missions :

- Surveiller et relever des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement (Code de la Route), ainsi qu'au Code de la Santé Publique.
- Contrôler et surveiller la gestion du stationnement payant.
- Surveiller la propreté des lieux et des dépôts sauvages.
- Prévenir, conseiller et dissuader les usagers, à la propreté des voies et des espaces publics.
- Constater les infractions et les relever par GVE.
- Assurer des missions de prévention aux abords des équipements et lieux publics
- Renseigner les usagers des voies publiques.
- Participer à des manifestations organisées par (ou à la demande de) la Ville.
- Utiliser l'outil de vidéo protection pour la protection, la surveillance et la vidéo-verbalisation ainsi que la gestion des bornes escamotables pour l'accès à la zone piétonne.
- Être en relation permanente avec les services de la collectivité susceptibles d'intervenir sur les sites : police municipale, techniques, scolaires, etc
- En fonction des procédures d'information et d'intervention, être en relation avec les services de la sécurité publique, les sociétés de gardiennage et de surveillance, les entreprises et sous-traitants chargés de la maintenance technique, les services de la CCPL. (*La communication de renseignements ou d'informations ne s'effectuera qu'après information et sur ordre de la hiérarchie*).

Compétences requises :

- Titulaire du permis B.
- Sens du service public et du travail en équipe.
- Aptitudes physiques et morales.
- Connaissance des pouvoirs de police du Maire.
- Qualités relationnelles.
- Discrétion professionnelle.
- Polyvalence (petit entretien des horodateurs, utilisation de la trieuse).
- Savoir relever et qualifier une infraction.
- Capacité à analyser les demandes des usagers et apporter des réponses.
- Capacité à savoir analyser une situation imprévue.
- Savoir recueillir et transmettre des informations.
- Rigueur.
- Maîtrise de soi.
- Diplomatie.
- Disponibilité, réactivité.

Encadrement direct et/ou ExpertiseFonctions d'encadrement:☐ Oui☒ NonNombre d'agents encadrés:☐ supérieur ou égal à 6☐ De 2 à 5 agents☐ 1 seul agentFonctions d'expertise:☐ Oui☒ NonNiveau d'expertise:☐ Très forte☐ Forte☐ Expertise

Lunel, le
Visa de l'agent,

Lunel, le
Visa du responsable,

Ce document est évolutif en fonction des besoins du service et des initiatives de l'agent, qui peut demander à apporter des modifications à la présente fiche de poste dans la mesure où l'intérêt général est préservé. Toute modification devra au préalable avoir été validée par la Direction des Ressources Humaines et par la Direction Générale.